



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 15 octobre 2002**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 30 septembre 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 17 octobre 2002

**GUP: participation de la ville de niort aux opérations n°1-2-3 de  
Gestion Urbaine de Proximité (Clou Bouchet et Tour Chabot)**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER,  
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul  
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,  
M. Rodolphe CHALLET, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen  
NALEM, M. Robert PLANTECOTE

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, Mme Danièle GANDILLON, M.  
Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme  
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Catherine DEGUERCY,  
M. Gérard ZABATTA.

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

**Excusés :** Ces élus ayant quittés la séance sans avoir désignés de mandataires sont excusés :

M. Bernard JOURDAIN, , Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie  
UZANU, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M.  
Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie  
LAROCHÉ, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle  
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2002**

DELIBERATION D20020299

**AMERU**

**GUP: participation de la ville de niort aux opérations n°1-2-3 de  
Gestion Urbaine de Proximité (Clou Bouchet et Tour Chabot)**

Monsieur le Maire expose :  
Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

En appui du Contrat de Ville signé le 28 juillet 2000 et du Contrat Local de Sécurité et de ses avenants finalisés le 11 janvier 2001, la Ville de NIORT, l'Etat et l'OPAC Sud Deux Sèvres ont contractualisé une démarche de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) qui vient compléter le dispositif global de la Politique de la Ville et particulièrement l'Opération de Renouvellement Urbain.

Depuis plus de vingt ans les partenaires cosignataires se sont appliqués à développer les conditions favorables à la mise en œuvre de cette GUP par l'implantation et le renforcement des services publics, l'amélioration de la qualité et de l'entretien des espaces extérieurs, la création de réseaux de proximité.

Face aux actes délictueux et d'incivilité, à l'insécurité rencontrée dans l'environnement immédiat des immeubles, nombre d'habitants se sont manifestés alertant les pouvoirs publics et le bailleur. L'image du quartier n'est pas valorisante et le système d'éclairage nocturne ne fait que la renforcer.

La Ville de NIORT, l'OPAC et les autres partenaires ont souhaité lutter contre ces phénomènes généraux de petite délinquance qui exaspèrent et dévalorisent le patrimoine bâti et les espaces communs.

Plusieurs actions ont donc été retenues portant sur la revalorisation des espaces bâtis ou non, la présence humaine, le civisme, la sécurité des personnes et la participation des habitants.

Parmi les premières interventions identifiées dans le cadre de la convention GUP figurent la sécurisation passive des halls d'entrée les plus sensibles. 3 opérations en cours de réalisation par l'OPAC sont concernées, en l'occurrence :

- Opération n°1 : les entrées situées 2 à 18 et 3 rue Daguerre,
- Opération n°2 : celles des 10 rue Broglie, 2 rue Siegfried, 20 rue Daguerre, 10 rue Delhambre,
- Opération n°3 : 6 place Louis Juvet, 20 rue Méliès,

Les plans de financement de ces actions prévoyaient à l'origine une participation à hauteur de 40% pour la Ville, 40% pour l'Etat et 20% pour le bailleur OPAC Sud Deux Sèvres. Suite à la réévaluation de la participation de l'Etat portée à 50% et au maintien du taux de l'OPAC, la participation de la Ville s'établit à présent à 30% du montant total.

Cette participation est ainsi répartie :

- opération n°1 : 48 771€
- opération n°2 : 8117,21€
- opération n°3 : 23 513,90€

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la nouvelle clé de répartition,
- accepter de participer tel que précisé ci-avant à ces importantes actions pour un montant total de 80 402,11€ qui sera imputé au budget de la Ville de NIORT sur le chapitre 928 article 8241 prévu à cet effet.

## **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	28
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	17

Le Maire de Niort

**Bernard BELLEC**

[Ordre du jour](#)